

## ARTICLE 1 - Préambule

Le Comité Midi-Pyrénées de Cyclisme de la FFC organise les Trophées Midi-Pyrénées Route. Ces trophées permettent de mettre en valeur les qualités sportives ainsi que la régularité des compétiteurs Midi-Pyrénéens licenciés à la Fédération Française de Cyclisme lors de la saison Route.

## ARTICLE 2 - Catégorie

Les Trophées Midi-Pyrénées Route sont ouverts aux catégories suivantes :

Minimes	30 <sup>ème</sup> Trophée	coureurs nés en 1999 et 2000
Dames Minimes Cadettes	30 <sup>ème</sup> Trophée	coureurs nés en 1997, 1998, 1999 et 2000
Cadets	30 <sup>ème</sup> Trophée	coureurs nés en 1997 et 1998
Juniors	34 <sup>ème</sup> Trophée	coureurs nés en 1995 et 1996

Un classement par catégories sera établi.

## ARTICLE 3 - Barème

Barème	Places																	Partants non classé(e)s
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16 à 20	21 à 30	
N°1	50	42	37	34	31	28	27	25	24	22	21	20	18	17	15	5	5	5
N°2	35	30	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	5	5	5
N°3	40	35	31	29	27	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	12	10	5
<b>Sprint Int.</b>	<b>8 points sur les 4 premiers lors d'un sprint intermédiaire disputé aux alentours de la mi-course</b>																	

## ARTICLE 4 - Calendrier Minimes Cadets

Date	Epreuve	Organisateur	Dépt	Type	Barème	Sprint Int.
07/04/2013	Rimont	Couserans Cyclisme	09	Trophée	N°2	X
05/05/2013	Ste Radegonde	VC Rodez	12	Trophée	N°2	X
12/05/2013	Salvezou Catus	EC Lac Vert	46	Trophée	N°2	X
09/06/2013	Belmont-sur-Rance	VS St Affricain	12	Championnat Route de l'Avenir	N°1	
23/06/2013	Aussillon	UV Mazamet	81	Trophée	N°2	X
01/06/2013	Foix	Guidon Fuxéen	09	Championnat de Poursuite	N°3	
25/08/2013	Salviac	Gourdon Cyclisme	46	Trophée	N°2	X
06/10/2013	Fronton	US Fronton	31	Championnat CLM	N°3	

## ARTICLE 5 - Calendrier Dames Minimes Cadettes

Date	Epreuve	Organisateur	Dépt	Type	Barème
07/04/2013	Rimont	Couserans Cyclisme	09	Trophée	N°2
05/05/2013	Ste Radegonde	VC Rodez	12	Trophée	N°2
09/05/2013	Colombiers (POC)	....	86	Championnat Route de l'Avenir	N°1
12/05/2013	Salvezou Catus	EC Lac Vert	46	Trophée	N°2
23/06/2013	Aussillon	UV Mazamet	81	Trophée	N°2
01/06/2013	Foix	Guidon Fuxéen	09	Championnat de Poursuite	N°3
25/08/2013	Salviac	Gourdon Cyclisme	46	Trophée	N°2
06/10/2013	Fronton	US Fronton	31	Championnat CLM	N°3

## ARTICLE 6 – Calendrier Juniors

Date	Epreuve	Organisateur	Dépt	Type	Barème
17/02/2013	Sérénac (CLM)	St Juery Olympique	81	Trophée	N°2
17/02/2013	Sérénac (Ligne)	St Juery Olympique	81	Trophée	N°2
10/03/2013	Montauban – Lafrançaise	Guidon Montalbanais	82	Trophée	N°2
21/04/2013	Trophée Servary	CA Castelsarrasin	82	Trophée	N°2
05/05/2013	Prix Eodom –Castres	VSSL Castres	81	Trophée	N°2
26/05/2013	Trophée Servary	VC Rodez	12	Trophée	N°2
09/06/2013	Belmont-sur-Rance	VS St Affricain	12	Championnat Route de l'Avenir	N°1
01/06/2013	Foix	Guidon Fuxéen	09	Championnat de Poursuite	N°3
07/07/2013	Aurignac (CLM)	CC Aurignac	31	Trophée	N°2
07/07/2013	Aurignac (Ligne)	CC Aurignac	31	Trophée	N°2
06/10/2013	Fronton	US Fronton	31	Championnat CLM	N°3

**Remarque :** le jour d'une épreuve du Trophée Route Juniors, aucune autre épreuve du Comité Régional Midi-Pyrénées ne sera ouverte à la catégorie Juniors.

## ARTICLE 7 – Bonifications

En fonction des règlements du Trophée Cyclo-Cross et du Trophée Piste un pourcentage des points sera reporté sur le Trophée Route. Les bonifications du Trophée Piste seront mises à jour après chaque épreuve du Trophée Route.

Catégorie	Trophée Cyclo-Cross 2012/2013	Trophée Piste 2013
Minimes		15%
Dames Minimes Cadettes		15%
Cadets	10%	15%
Juniors	10%	15%

Tout coureur sélectionné en équipe de France lors d'une épreuve du Trophée se verra attribué 25 points de bonification.

## ARTICLE 8 – Classement Individuel

Le classement du Trophée Midi-Pyrénées Route sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs à la place réelle dans les différentes épreuves du calendrier définies ci-dessus par les Barèmes de l'article 3.

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur du Trophée Midi-Pyrénées Route.

Le classement du Championnat Midi-Pyrénées de Contre la Montre départagera les éventuels ex-aequo.

## ARTICLE 9 – Protocole

Un maillot sera attribué à chaque nouveau leader du Trophée Route à l'issue de chaque épreuve.

## ARTICLE 10 – Classement par Equipes

Un classement par équipes sera établi par l'addition des places obtenues au classement général individuel. Minimes et Cadets sur les trois premiers coureurs de chaque club. Juniors sur les deux premiers coureurs de chaque club. Le club ayant réalisé le plus petit nombre de points sera déclaré vainqueur.

Les clubs classés ex-aequo seront départagés par le coureur le mieux classé.

## **ARTICLE 11 – Vérification**

**Le coureur doit vérifier le classement évolutif du Trophée Midi-Pyrénées Route. Il doit avertir le Comité Midi-Pyrénées de Cyclisme de la FFC en cas de problème et ceci dans un délai raisonnable après la publication de ce classement.**

## **ARTICLE 12 – Litiges**

Attribution des points en cas de coureurs classés ex-aequo dans une épreuve:

- Si le nombre de coureurs classés ex-aequo est connu, ceux-ci se partagent la totalité des points restant à attribuer
- Si le nombre de coureurs classés n'est pas défini, l'attribution de points s'arrêtera au dernier coureur classé

La Commission Route Régionale sera chargée d'examiner et de trancher tous les litiges pouvant intervenir.

Elle est habilitée à modifier tout ou partie du présent règlement, si l'esprit s'en trouve altéré.

## **ARTICLE 13 – Parution**

Le classement sera publié régulièrement dans les bulletins officiels ainsi que sur le site officiel du Comité Régional Midi-Pyrénées de Cyclisme <http://www.mpy-ffc.com>.

## **ARTICLE 14 – Obligation**

Les 10 premiers coureurs classés de chaque trophée devront obligatoirement participer au Championnat Midi-Pyrénées du Contre la Montre Individuel de Fronton.

Pour les Juniors, la participation aux épreuves du barème 1 est obligatoire pour être sélectionnable en équipe régionale.

## **ARTICLE 15 – Récompenses**

Une récompense sera attribuée aux trois premiers du classement.

Leur présence est obligatoire, lors de la Remise des Trophées.

Les coureurs absents ne percevront pas leurs récompenses, sauf motif dûment justifié.